



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
 étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
 après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	35
Présents.....	34
Votants.....	35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2015/100

**Budget annexe ACCUEIL
 LOISIRS L. BONNIOL et J.
 MACE : compte
 administratif 2014 et
 approbation du compte de
 gestion du Trésorier**

ETAIENT EXCUSES : Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception
 Reçu le **04 JUIN 2015**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mardi 2 juin 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 22 mai 2015



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2311-1, L.2312-1 et L.2312-3 et L.2312-4 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratifs ;

Considérant que le budget primitif 2014 de la commune de Millau a été voté lors du conseil municipal 19 décembre 2013 par délibération n°2013/2019 ;

Considérant que le compte administratif 2014 de la ville de Millau retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la ville entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014, sur le budget principal et les budgets annexes ;

Considérant que le comptable tient la comptabilité de l'ordonnateur selon le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion ;

Considérant que le compte administratif de la ville de Millau est établi en conformité et en concordance avec le compte de gestion du Trésorier ;

Considérant que les dépenses de fonctionnement réalisées sur l'exercice 2014 (en opérations réelles et d'ordre) s'élèvent à 254 490,37 euros comprennent essentiellement le remboursement du personnel (titulaires et saisonniers) pour un montant de 164 632 euros au budget principal, la location réglée à l'association « amis des écoles laïques » pour les locaux de Bonniol pour un montant de 13 166,44 euros, les amortissements des biens mobiliers pour 4 307 euros, les fluides pour 4 301 euros, les repas fournis par la cuisine centrale pour un montant de 26 965,52 euros et les autres dépenses correspondent à des fournitures, aux transports collectifs ;

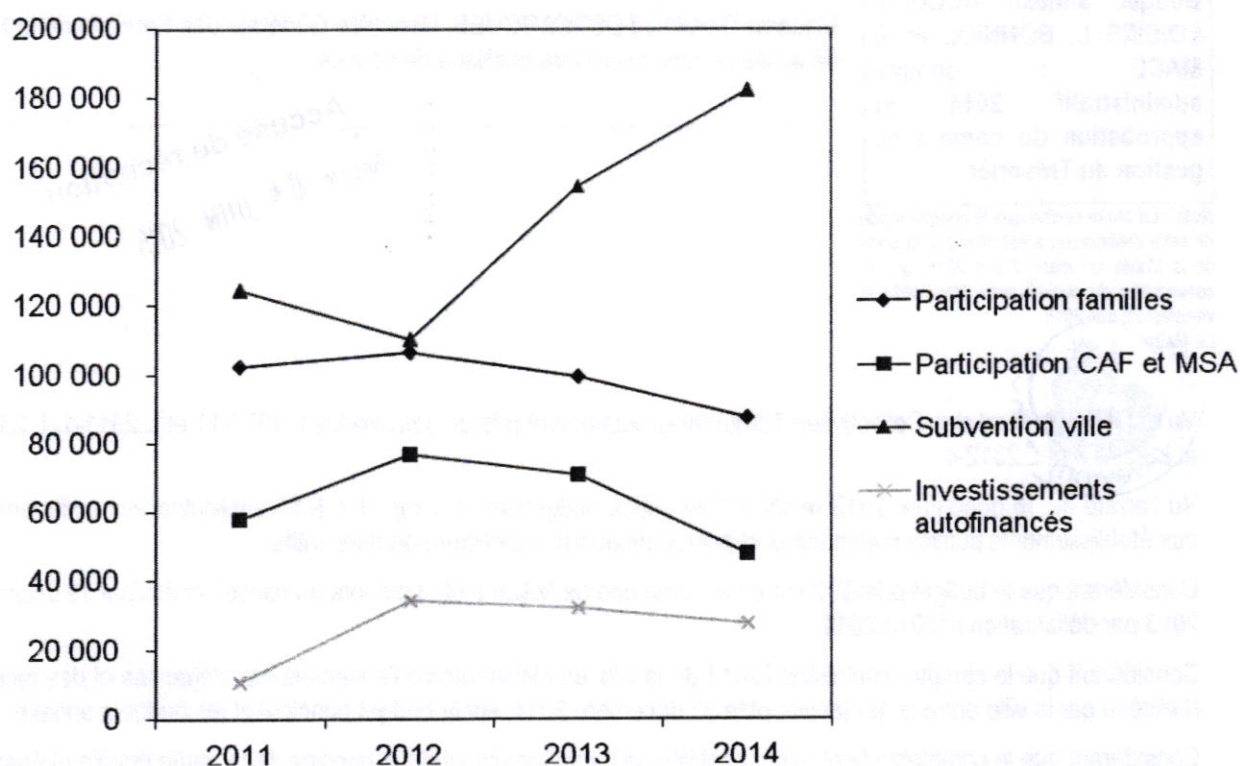
Considérant que le budget a été exécuté à hauteur de 73% et que la fréquentation en 2014 a baissé globalement de 17,38% par rapport à 2013, soit 8 473,50 journées enfant contre 7 000 en 2014 ;

Considérant que les recettes de fonctionnement ont été réalisées sur l'exercice 2014 à hauteur de 383 770,19 euros et qu'elles comprennent essentiellement la reprise de l'excédent de 2013 pour un montant de 66 567,22 euros, la participation des familles pour 87 278,61 euros, les aides CAF aux familles pour 9 086 euros, les aides MSA qui s'élèvent à 2 349 euros, la CAF (CEJ, PSO) : pour 36 410,36 euros et la subvention de la ville pour 182 079 euros ;

Considérant que l'excédent de fonctionnement ressort à 129 279,82 euros ;

	2011	2012	2013	2014
Participation familles	102 089	106 279	99 435	87 279
Participation CAF et MSA	57 950	76 710	70 624	47 845
Subvention ville	124 312	110 000	154 404	182 079
Investissements autofinancés	10 745	34 348	31 955	27 699

Evolution recettes et investissements 2011/2014



Considérant que, les dépenses d'investissement qui ont été réalisées sur l'exercice 2014 concernent essentiellement l'extension du centre Bonniol, et que le montant réglé pour les travaux s'élève pour 2014 à 258 783,09 euros avec 299 284,58 euros de restes à réaliser sur 2015 en section d'investissement ;